FICHE DE SECURITE

TECHNO CLEANER SPH

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 19-07-21 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom : TECHNO CLEANER SPH

Code du produit: 127125.BULK.00

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée

Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal :	Utilisation industrielle
Spec. d'usage industriel/professionnel :	Industriel
	Réservé à un usage professionnel
Fonction ou catégorie d'utilisation :	Produit de nettoyage

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SUD INDUSTRIE sarl
124 Rue Richelieu
Résidence le Grand Vallon
83150 BANDOL
France
Phone number: +33 4 94 26 54 51
sudindustrie@sudindustrie.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence :+33 4 94 26 54 51

Contacter le Centre ANTIPOISON le plus proche

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

GHS08 danger pour la santé



Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.1.2. Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xn; Nocif

R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66-67: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

2.2. Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classifica pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau cause de l'effet dégraissant du solvant.
A des effets narcotisants.

2.3. Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.4. Éléments d'étiquetage

2.4.1. Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales. Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne.

2.4.2. Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:



Xn Nocif

2.4.3. Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

naphta lourd (pétrole), hydrotraité

2.4.4. Phrases R:

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

2.4.5. Phrases S:

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
23 Ne pas respirer la vapeur.
36 Porter un vêtement de protection approprié.
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

2.4.5. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Classification de la substance ou du mélange

Caractérisation chimique: Mélanges
Description: Mélange de solvants
Composants dangereux:

naphta lourd (pétrole), hydrotraité 50-100%
CAS: 64742-48-9
EINECS: 265-150-3


Xn R65
R10-66


Asp. Tox. 1, H304


Flam. Liq. 3, H226

Indications complémentaires:
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.
Contient 0,000% de benzène
Teneur en aromatiques : < 0,01%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Description des premiers secours · Remarques générales:
Demander immédiatement conseil à un médecin.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Après inhalation: Veiller à l'apport d'air frais.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Indications destinées au médecin:

Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 4: Mesures de lutte contre l'incendie

4.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Mousse

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.2. Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

4.3. Autres indications

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée.

Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

5.1. **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Moyens d'extinction:

Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.

5.2. **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines

5.3. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.

5.4. **Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 6: Manipulation et stockage

6.1. **Manipulation:**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser des appareils résistant aux solvants.
Utiliser ce produit à température ambiante
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

6.2. **Stockage:**

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Matériaux d'emballages autorisés : Acier, acier inoxydable, PEHD, PPHD, Teflon.
Matériaux ne convenant pas pour les emballages : caoutchouc naturel, caoutchouc buty EPDM,polystyrène.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Température de stockage recommandée:

+10°C - +25

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 7: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

7.1. Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

7.2. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant de valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

7.3. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Protection respiratoire:

Filtre A/P2

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: Filtre combiné A-P2

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Gants de protection

Matériau des gants
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:



Lunettes de protection
Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 8: Propriétés physiques et chimiques

8.1. **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Indications générales.

Aspect:		
	Forme:	Liquide
	Couleur:	Incolore
Odeur:		Légère
Seuil olfactif:		Non déterminé.
Valeur du pH:		Non déterminé.
Changement d'état		
	Point de fusion:	Non déterminé.
	Point d'ébullition:	145°C (DIN 53171)

Point d'éclair :		Non applicable.
Inflammabilité (solide, gazeux):		Non applicable.
Température d'inflammation:		240°C (DIN 51794)
Température de décomposition:		Non déterminé.
Auto-inflammation:		Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:		Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion:		
Supérieure:	Inférieure:	0,6 Vol % (EN 1839)
	Supérieure:	7,0 Vol % (EN 1839)
Pression de vapeur à 20°C:		1 hPa (DIN 51640)
Densité à 20°C:		0,762 g/cm³ (DIN 51757)
Densité relative		Non déterminé.
Densité de vapeur		Non déterminé.
Vitesse d'évaporation		Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec eau:		Pas ou peu miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):		Non déterminé.
Viscosité:		
	Dynamique:	Non déterminé.
	Cinématique:	Non déterminé.
Teneur en solvants:		
	Solvants organiques:	0,00%

Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 9: Stabilité et réactivité

9.1. Réactivité et Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Eviter les sources de chaleur, flammes, étincelles.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles

Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles

Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 10: Informations toxicologiques

10.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Oral LD50 >5000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >3000 mg/kg (rab)

Effet primaire d'irritation:

des yeux: Une projection oculaire peut provoquer une irritation temporaire avec sensationde brûlure, larmoiement ou rougeur

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires:

L'inhalation de vapeurs concentrées et l'absorption orale entraînent des états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc. En cas d'ingestion et de vomissement, risque de pénétration dans les poumons (risque d'œdème pulmonaire)

RUBRIQUE 11: Informations écologiques

11.1. Toxicité

Toxicité aquatique:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

11.2. Comportement dans les compartiments de l'environnement:

Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

11.3. **Autres indications écologiques:**

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations

Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable.

11.4. **Autres indications écologiques:**

Pas d'autres informations importantes disponibles

RUBRIQUE 12: Considérations relatives à l'élimination

12.1. **Méthodes de traitement des déchets**

Recommandation:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. Remettre à un récupérateur agréé. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

12.2. **Emballages non nettoyés:**

Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales

RUBRIQUE 13: Informations relatives au transport

13.1. **Méthodes de traitement des déchets**

No ONU	ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
Nom d'expédition des Nations unies	ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
Classe(s) de danger pour le transport	ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	néant
Groupe d'emballag	ADR, IMDG, IATA	néant
Dangers pour l'environnement:	Marine Pollutant:	non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:
Consulter le(s) tableau(x) des maladies professionnelles suivant(s) :
84 : "Affections engendrées par les solvants organiques à usage professionnel"

Directives techniques air:

Classe III Part en % 50 - 100 %

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

VOC (EU) % 0,00 %

Code MAL 5-3

Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
R10 Inflammable.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

proshop